

DIPLÔME D'ÉTUDES MUSICALES (D.E.M)*



Direction d'orchestre

| Durée du cursus : 3 à 4 ans |
Admission sur concours

1. UV Dominante

Direction d'orchestre

2. UV associées

Disciplines à choisir en accord avec le professeur et la direction de l'établissement :

- Écriture
- Orchestration (attention, ce cours demande 3 ans minimum d'écriture)
- Histoire de la musique
- Analyse
- Lecture de partitions

3. UV Complémentaire

Réalisation d'un projet personnel (à faire pendant le cursus de DEM).

Ces 3 Unités de Valeur doivent être validées pour l'obtention du DEM complet.

UV optionnelle(s) - au choix et en fonction des places disponibles

- Improvisation
- MAO : Création Sonore ou Composition Assistée par Ordinateur
- Acoustique Musicale
- Pratique complémentaire d'un instrument